

# Les étapes du bilan de compétences

## 1. L'entretien préalable :

- Gratuit et sans engagement, il permet de prendre connaissance de votre demande, de confirmer qu'elle relève du BC.
- Cet entretien nous permet de nous rencontrer, de faire le point sur vos attentes et de vous présenter les différentes formules et la démarche (durée, modalités, techniques, outils, posture...)

## 2. La phase préliminaire :

- Analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire
- Choix du format le plus adapté à votre situation et vos besoins
- Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan
- Signature d'un engagement réciproque

## 4. la phase de conclusion :

- Finaliser et valider le projet et le plan d'action
- Rédaction et validation du document de synthèse
- Les résultats sont restitués au seul bénéficiaire par le biais du document de synthèse

## 3. La phase d'investigation :

- Analyse du parcours professionnel et personnel
- Identifier et évaluer les modes de fonctionnement, les motivations, intérêts, valeurs et compétences acquises
- Informer sur les métiers et le marché du travail
- Faire émerger un projet, des pistes d'évolution possible et réaliste
- Définir un plan d'action

## 5 . Un entretien de suivi

- Cet entretien est gratuit
- A 6 mois
- A la demande du bénéficiaire